

26

Le pourcentage de déchets ménagers triés, sur les plus de 230 000 tonnes produites chaque année en Corse, les 74 % restants étant enfouis.

4069

Le nombre de tonnes d'emballages collectés sur l'île en 2017 par le Syvader, soit 1 930 tonnes de plus qu'en 2015 et la plus forte progression (+90 %) parmi les autres matériaux triés. À titre de comparaison, 3 680 tonnes de papier ont été collectées en 2017 (soit une progression de 31 % en deux ans) et 10 382 tonnes de verre (+51 % en deux ans).

52

En pourcentage, la progression enregistrée entre 2015 et 2017 par les recycleries en charge de valoriser les meubles, soit 7 511 tonnes traitées en 2017, contre 4 948 deux ans plus tôt. Les DEEE ont en revanche baissé de 15 % sur la même période, passant de 4 229 à 3 603 tonnes collectées.

1219

Le nombre de tonnes de biodéchets collectés l'an dernier par le Syvader, soit moins de 2 % du gisement potentiellement captable, sur la base de 30 % du total des déchets ménagers produits. Quelque 543 tonnes, soit environ la moitié du total de biodéchets collectés, proviennent de la communauté de communes de Calvi.

4

Selon un récent sondage Paroles de Corse-Opinion of Corsica-C2C Corse, le pourcentage des personnes interrogées favorables à l'enfouissement pour le traitement des déchets résiduels. Sur le panel, 24 % des sondés se prononcent par ailleurs en faveur de l'incinérateur, 50 % pour l'envoi des déchets sur le continent, et 22 % pour une solution mixant compostage, méthanisation et tri mécano-biologique.



Le papier, le carton et les emballages collectés sont d'abord acheminés vers des quais de transfert - comme ici, à Baleone - où ils connaissent un premier tri manuel sur une chaîne d'amenage.

Dix-sept filières de valorisation sur l'île

Lors de la création du Syvader (syndicat de valorisation des déchets en Corse), en 2007, seules la moitié des collectivités insulaires étaient équipées du tri sélectif pour cinq filières de valorisation disponibles et 6 % seulement de déchets ménagers valorisés.

Un peu plus de dix ans plus tard, dix-sept filières de valorisation sont en place sur le territoire et 26 % des déchets ménagers sont valorisés avec sept éco-organismes partenaires, les premiers contrats régionaux avec ces derniers ayant été signés dès 2007 pour soutenir financièrement les collectivités dans la gestion des déchets recyclables.

Les filières DEEE, papier, verre et emballages ont été les premières à voir le jour sur l'île, suivies de celles des piles, métaux, bois, végétaux et cartons en 2008, puis des lampes en 2009, des textiles en 2011, des DDS (déchets diffus spécifiques) et DEA (déchets d'équipement et d'ameublement) en 2012, des biodéchets en 2015, des cartouches d'encre usagées et des gravats en 2016, et enfin du tri du tout-venant en 2017.

Des bornes aux usines de recyclage

En pratique, les dix-neuf intercommunalités, soit 323 communes adhérentes au Syvader, acheminent chaque jour avec leurs propres camions ou à l'aide de leurs prestataires les déchets déposés dans les bornes de couleur. Chaque matière fait l'objet d'une traçabilité et d'un marché spécifique, avec un prix à la tonne variable, payé par le Syvader - de 10 euros pour le verre jusqu'à plus de 300 euros pour les emballages - sur la base des tickets de pesée. Les "reprenneurs" situés sur le continent contractualisent pour acheminer les matériaux depuis la Corse, en réglant directement les transporteurs.

Le verre (collecté dans les bornes vertes) est déposé sur les quais de transfert dans un conteneur en béton d'environ 200 tonnes - une "alvéole" - avant d'être expédié par bateau à Béziers, où il est à nouveau trié avant d'être recyclé. En Corse-du-Sud, l'entreprise

Corse eurodéchets, située à Baleone, réceptionne par exemple les collectes des communes de la Capa, de l'Ouest Corse, du Celavu Prunelli, du Sartenaïs-Valinco et d'une partie de la Pieve d'Ornano.

Le papier, le carton et les emballages (bornes bleues et jaunes) connaissent de leur côté un premier tri manuel sur une chaîne d'amenage, avant d'être compressés en balots de 800 kilos par une machine à presse. À Baleone, le quai de transfert d'environnement service réceptionne ainsi quotidiennement des déchets issus du tri sélectif, qui sont ensuite acheminés par bateau vers Marseille - à raison de vingt balots par remorque - puis vers différentes usines de tri et de recyclage situées à Cannes, Nîmes, Avignon, ou encore Chalon-sur-Saône, notamment.

Aux avant-postes des opérations, depuis le site de la périphérie ajaccienne où sont également collectés pneus, végétaux, gravats et autres métaux, le responsable d'exploitation observe une tendance à la hausse de l'activité liée au tri sélectif. "Nous constatons une augmentation des apports volontaires effectués par les particuliers, notamment depuis la crise des déchets, qui a sûrement donné à réfléchir", commente ainsi Julien Ambrogiani.

Si les quais de transfert ne tournent donc pas en sous-régime, la Corse ne maîtrise pas les filières de valorisation de bout en bout, le recyclage des matériaux - sous forme de laine polaire par exemple - s'effectuant sur le continent. À l'échelle de l'île, seule la ville de Biguglia dispose d'un centre de tri des emballages depuis 2012, où sont traitées environ 2 000 tonnes de déchets par an. Un volume anecdotique comparé aux quelque 15 000 tonnes minimum réceptionnées chaque année par les usines de l'autre côté de la mer. Des usines qui traitent par ailleurs certaines matières plastiques non collectées sur l'île, à l'instar des pots de yaourt ou encore des films d'emballage. Environ 7 % des déchets plastiques produits en Corse ne sont pas valorisés, l'extension des consignes de tri n'étant pas encore à l'ordre du jour.